

11/2026

DELIBERATIONS COMMUNE D'ISSÉ (LOIRE ATLANTIQUE)

Envoyé en préfecture le 11/03/2026

Reçu en préfecture le 11/03/2026

Publié le

ID : 044-214400756-20260305-13_2026-DE

Nombre de conseillers
en exercice14
présents.....9
votants.....9

L'an deux mil vingt-six, le **CINQ MARS**
à 20 h 00 le Conseil Municipal de la commune d'ISSÉ,
dûment convoqué, s'est réuni, à la Mairie, sous la
présidence de Monsieur LALLOUÉ Jean-Marc, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 27 février 2026

PRÉSENTS :

LALLOUÉ Jean-Marc
GRIMAUD Sylvie

PIERRISNARD Béatrice
MARTIN Yves

LE BOULER Cédric
HUGRON Dominique

CHIRADE Brigitte
BOMMÉ Jean-Paul

HAMON Sylvain

ABSENTS EXCUSÉS : DUMARCHÉ Jérémy ; RAIMBAUD Nelly ; GUILLEMOT Tatiana ;

ABSENTS NON EXCUSÉS : DUTERTRE Thomas ; RIOTTE Sandrine

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : PIERRISNARD Béatrice

OBJET

13/2026

**VOTE DU COMPTE DE GESTION 2025 DU BUDGET ASSAINISSEMENT
DRESSÉ PAR LE RECEVEUR MUNICIPAL**

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2025 et les décisions qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le Compte de Gestion du Budget Assainissement dressé par le Receveur, accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu le Compte Administratif du Budget Assainissement de l'exercice 2024;

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2024, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant que les recettes ont été régulièrement constatées et les dépenses suffisamment justifiées ;

- 1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025, y compris celle relatives à la journée complémentaire ;
- 2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2025 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- 3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le Compte de Gestion du Budget Assainissement de la Commune dressé, pour l'exercice 2025, par le Receveur Municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Adopté à l'unanimité.

Fait et délibéré à Issé,

Le Maire,
Jean-Marc LALLOUÉ